



Le Ministre de l'Éducation nationale

*La Ministre de l'Enseignement supérieur
de la Recherche et de l'Innovation*

Paris, le 11 OCT. 2017

Mesdames et Messieurs les proviseurs,

L'orientation et la préparation de la réussite dans l'enseignement supérieur constituent des préoccupations majeures pour les élèves et leur famille. L'année dernière, le déroulement de la procédure APB a été marqué par des difficultés importantes aboutissant parfois à des tirages au sort, contraires aux principes inscrits au cœur du pacte social républicain.

Le Gouvernement a souhaité engager une transformation en profondeur de ce dispositif. L'objectif est de proposer des modalités d'entrée dans le premier cycle universitaire qui permettront une orientation pour chacun, c'est-à-dire une orientation active, progressive et personnalisée, tenant compte de la diversité des parcours, des choix et des acquis des bacheliers.

Alors qu'une concertation est en cours sur un « contrat pédagogique de réussite étudiant », nous tenons à vous apporter, dès aujourd'hui, des éclairages sur les évolutions de l'accès à l'enseignement supérieur. Nous savons que les futurs étudiants, les équipes pédagogiques et les parents ont d'ores et déjà commencé à vous interroger.

Il importe donc que vous puissiez leur relayer les trois grandes ambitions qui nous animent :

- **renover en profondeur l'orientation** afin de mieux aider les élèves à construire leur avenir. Permettre à chacun d'entre eux de concevoir un projet, de le mûrir et de l'affiner par des rencontres et des échanges est, en effet, une condition essentielle de leur réussite. L'équipe éducative verra son rôle renforcé de ce point de vue.
- **réformer et enrichir le premier cycle universitaire**, afin de permettre à chaque étudiant, non seulement d'accéder à l'enseignement supérieur, mais d'y construire son parcours de réussite. En effet, l'enjeu est de mettre fin à la sélection insidieuse produite par le système actuel qui conduit à l'échec de 60% des étudiants en licence. Dès la prochaine rentrée, la réforme du premier cycle passera notamment par la mise en place d'un « contrat pédagogique de réussite » avec les étudiants. Ce contrat personnalisé permettra d'orienter et d'accompagner au mieux les étudiants, en fonction des attendus de chaque filière de l'enseignement supérieur. Il offrira des solutions adaptées à chacun pour réussir sa formation et se préparer à l'insertion professionnelle ;
- **améliorer la qualité de vie des étudiants** pour leur fournir les protections nécessaires, notamment dans le domaine de la santé, pour faciliter leurs déplacements et leur permettre de se loger.

S'agissant des deux derniers aspects, onze groupes de travail associant des représentants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire, dont les chefs d'établissement, ont été constitués pour élaborer des propositions d'ici la fin octobre. Elles seront présentées par Daniel Filâtre, recteur de l'académie de Versailles, rapporteur général de la concertation.

À la suite de ces concertations, les modalités d'accès à l'enseignement supérieur pour les élèves actuellement en terminale seront redéfinies :

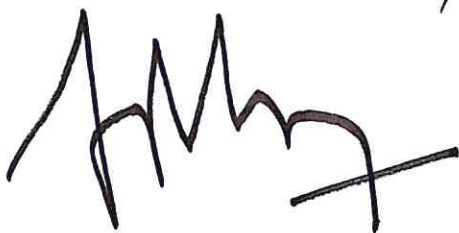
- **En novembre 2017**, vous recevrez les informations liées à ces nouvelles modalités, à la procédure, au calendrier de candidature et d'admission dans l'enseignement supérieur. Des supports d'accompagnement vous permettront d'informer les élèves, les parents et les personnels.
- **En décembre 2017**, un dialogue s'engagera entre les équipes pédagogiques et les élèves de terminale afin d'aider ces derniers à affiner leurs choix en fonction de leurs projets, de leurs compétences et de leurs acquis d'une part et des caractéristiques des formations souhaitées d'autre part. Dans cet esprit, la dimension d'éclairage du conseil de classe du premier trimestre sera renforcée.
- Les élèves auront jusqu'à **la fin du mois de mars 2017** pour formuler des vœux dans un système rénové d'affectation dans le supérieur.
- Par la suite, les établissements du supérieur apporteront des réponses aux élèves de Terminale sur les vœux qu'ils auront formulés.

Une nouvelle fois, nous tenons à rappeler que tous les bacheliers qui le souhaitent pourront accéder à l'enseignement supérieur dans toute sa diversité. C'est un principe fondamental.

Nous savons compter sur votre investissement pour réussir la mise en œuvre de ces nouvelles orientations au service de la réussite des élèves.


Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les proviseurs, en l'assurance de notre considération distinguée.

Avec toute ma confiance,



Jean-Michel BLANQUER

Avec mes très sincères
merciements



Frédérique VIDAL